

*des Princes &c.* Avril 1768. 249

au sujet de la Compagnie de Jesus. Leur objet est d'attendrir ces Potentats sur le sort qu'ils font essuyer aux Jésuites & de les engager à les rappeler.

Si la Diette de *Pologne*, qui a repris ses séances le premier du mois de Février, comme on le verra à l'article de ce Royaume, n'a pas eu le succès que s'en étoient promis, après tant de conférences, les Commissaires de cette République & les Ministres des Cours Etrangères à *Varsovie*, c'est que la Cour de *Rome* a employé tous les ressorts que le devoir sembloit lui inspirer pour faire annuler tout ce qui y avoit été arrêté au préjudice de la Religion Catholique; puisqu'à ce jour-là même (premier Février) le Nonce du Pape a présenté au Roi, qui ne s'y attendoit plus, un Bref de Sa Sainteté, qui l'exhortoit, dans les termes les plus énergiques, de descendre plutôt du Trône, que de permettre rien de préjudiciable à la vraie Religion; & que dans le même-tems Mr. le Nonce a fait remettre au Protocole un Manifeste qui menace des Censures Ecclésiastiques tous ceux qui, étant entrés dans les Confédérations & dans les conférences dont il est question, se sont prêtés à quelque chose de contraire à la Religion Orthodoxe. D'où l'on peut conjecturer quelles impressions ce coup inattendu a dû faire sur les esprits à la Diette & sur tout sur celui des Evêques Polonois, sur le zèle desquels se repose le Souverain Pontife. A ceci on peut joindre bien d'autres circonstances imprévûes, & telle, entre autres, qu'une démarche hardie de Mr. Charles Littavov Chreptowitz, Maréchal de Confédération & Nonce à la Diette pour le Grand Duché de Lithuanie, qui a fait remettre à la Chambre

Apostolique,

*Traits sur  
les affaires  
de Pologne.*